

AG S.G.V. Cognac : A la bonne santé de l'appellation Cognac

Sur fond d'optimisme, chiffres positifs du cognac à l'appui, les dirigeants du SGV ont insisté, lors de leur AG, sur la nécessité du respect des règles de production et celui de l'appellation.

Le syndicat général des vignerons fêtait mardi soir son dixième anniversaire. L'occasion de faire une petite rétrospective (lire par ailleurs) mais aussi et surtout d'évoquer l'avenir et trinquer à la bonne santé de l'appellation cognac.

Aujourd'hui, avec la reprise des ventes de cognac détaillée par Bernard Guionnet, le président du BNIC, l'avenir s'éclaircit. « *Sur les trois premiers mois de l'année, les sorties sont en hausse de plus de 30 %. Avril s'annonce encore meilleur et les résultats sur l'année mobile repassent en positif à cette date: + 0,5 % en Amérique du Nord et + 13 % en Chine.* »

Pas question pour autant de se reposer sur des lauriers encore virtuels. Il reste à livrer plusieurs combats pas gagnés d'avance: le respect des nouvelles règles de production et le

bon fonctionnement du système de l'appellation parcelaire, la lutte contre la libéralisation des droits de plantation et la défense du revenu des viticulteurs.

Sur le premier point le SGV peut compter sur le soutien du président du BNIC, très en verve mardi soir, qui a déclaré haut et fort qu'il était nécessaire que le rendement cognac s'appuie sur l'affectation parcelaire et non le contraire. Sans doute le spectre d'une affectation massive au cognac au détriment des autres débouchés...

Sur le respect des règles de production, Bernard Guionnet a évoqué les 4 % de viticulteurs récalcitrants à la déclaration d'identification. Une formalité nécessaire à l'attribution de l'appellation cognac pour chaque producteur. Sous peine de déclassement des eaux de vie avec la perte de revenus que cela entraînerait.

Menace de la libéralisation des droits de plantation.

Le respect de l'appellation cognac, voilà bien le thème



Christophe Forget et Jean Bernard de Larquier ont plaidé pour la défense du revenu des viticulteurs.

principal autour duquel ont convergé les interventions des dirigeants du Syndicat général.

Jean Bernard de Larquier (chef de la famille viticole au BNIC) d'abord, en plaidant pour l'impérieuse nécessité d'un contrat gagnant-gagnant avec le négoce: « *Les bons comptes font des relations saines dans et entre les familles. Aujourd'hui les négociants s'attribuent 80 % de la marge sur le produit cognac, les viticulteurs, à peine 20 %* ».

Philippe Boujut, (président du CRINAO) ensuite, en argumentant sur le maintien d'une bonne gestion du potentiel de production qui passera par le barrage fait à la libéralisation des droits de plantation, avec le danger d'une fuite dommageable de la valeur du patrimoine.

Christophe Forget, enfin, en invitant tous les viticulteurs à l'union: « *Travailler ensemble, parler d'une seule voix et surtout en toute indépendance. Travailler ensemble, c'est forcé-*

ment faire des compromis guidés par l'intérêt supérieur de la collectivité. » Avant d'insister sur les valeurs défendues par le SGV :

« L'appellation c'est notre patrimoine commun, elle mérite d'être protégée. Renforcer l'appellation c'est lui donner de la valeur et à fortiori valoriser nos productions. »

Une déclaration faite en préambule à la défense du revenu : *« Entre 1992 et 2010, le prix des eaux de vie est resté sensiblement identique. Il faut envisager une meilleure valorisation pour assurer une marge et assurer la pérennité de la filière »*

G. G.

Le couple Terrible SGV-SVBC

Dix ans, ça valait bien une petite rétrospective. Les dirigeants du SGV l'ont fait, ou plutôt ils l'ont fait faire par deux comédiens informés de leur parcours. Ce qui leur a permis d'envoyer quelques saillies à l'égard du SVBC et des négociants. Et de se gratifier au passage d'une petite dose d'autosatisfaction. Le SGV : *« Syndicat de Grande Valeur. »*

A l'adresse du négoce : *« Votre eau-de-vie a un goût syndical »*. A celle du SVBC : *« Ils sont deux douzaines dont ceux qui sont aux deux syndicats comme nous. »* Car le couple de vrais-faux viticulteurs sur la scène se voulait représentatif du terrain avec la femme au SVBC et l'homme au SGV. Une façon de mettre en valeur sans doute, *« l'identité »* charentaise, et l'impossibilité pour ces deux syndicats de vivre l'un sans l'autre. Sauf à dire que l'histoire se termine mal puisque le couple en voiture, finit dans un mur. Au final, une saynète pleine de symboles ? A relativiser ! Après l'accident, les deux époux vont se réconcilier autour d'un verre, à la cérémonie d'anniversaire du SGV...

13 MAI 2010

Syndicat General des Vignerons
Revue de presse

